

Déchets Ménagers 2020

Rapport de Présentation

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 723 890 €.

LES RECETTES 2020 :

chap.	Intitulé	RECETTES			écart en € BP à BP	en %
		BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020		
70	ventes produits	2 757 712,00	2 757 711,44	2 632 634,00	-125 078	-4,54%
	<i>Redevances</i>	2 663 663,00	2 655 826	2 543 634,00		
	<i>mise à dispo de personnel</i>	15 000,00	17 290	15 000,00		
	<i>remboursement de frais</i>	15 000,00	21 434	15 000,00		
	<i>autres produits</i>	64 049,00	63 161	59 000,00		
74	Soutiens	811 182,00	811 182	756 600,00	-54 582	-6,73%
75	Autres produits gestion	1 000,06	968	1 000,00	0	-0,01%
77	Produits exceptionnels	2 000,00	14 335	3 008,20	1 008	50,41%
	Recettes réelles	3 571 894,06	3 584 196,02	3 393 242,20	-178 652	-5,00%
042	Opérations ordre	137 504,00	137 504	135 565,50	-1 939	-1,41%
002	reprise résultat antérieur	933 195,94	933 196	1 195 082,30	261 886	28,06%
	TOTAL Recettes	4 642 594	4 654 896	4 723 890	81 296 €	1,75%

Les recettes d'exploitation sont présentées en augmentation de 1,75% par rapport au budget primitif 2019 du fait essentiellement du niveau de l'excédent de reprise de l'excédent 2019 (1 195 082 €).

Les recettes réelles d'exploitation (hors opérations d'ordre et hors reprise de résultats 2019) s'élèvent à **3 393 242 €**. Comparativement aux recettes réelles d'exploitation inscrites au budget 2019, elles présentent une baisse en lien avec les tarifs de reprise des matériaux (papier, carton, ferraille).

✓ **Les ventes et produits ----- 2 632 634 €**,

1. Il s'agit notamment de l'ensemble des **prestations facturées proposées pour 2020 à 2 543 634 €** avec le détail ci-après :

	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020	Ecart BP19 à BP20	Ecart Réalisé 19 à BP20
Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères	2 508 223	2 457 740	2 400 000	-108 223	-57 740
Traitement des encombrants et gravats des Collectivités	45 363	61 326	45 592	229	-15 734
Mise à disposition d'un compacteur au CHNM	27 000	37 469	31 742	4 742	-5 727
Vente de Ferraille	55 000	62 939	36 000	-19 000	-26 939
Traitement des encombrants et gravats des Industriels	12 749	13 797	14 000	1 251	203
Facturation des dépôts sauvages	7 000	11 800	7 000	-00	-4 800
Vente des Pneus	4 900	3 868	4 000	-900	132
Vente des Batteries	3 128	4 813	5 000	1 872	187
Mise à disposition de bennes pour les Manifestations	300	2 074	300	-00	-1 774
TOTAL	2 663 663	2 655 826	2 543 634	-120 029	-112 192

Le produit des redevances est attendu pour 2020 globalement inférieur de 112 192 € par rapport au produit encaissé en 2019.

- le produit, calculé à partir des tarifs 2019 maintenus pour 2020 et applicable à l'ensemble des usagers de Mayenne Communauté au titre de la **redevance incitative** est attendu en 2020 pour **2 400 000 €** avec une part fixe (relative à l'abonnement de 2020) projetée à 1 580 000 € et une part variable (selon les dépôts de 2019) proposée à 820 000 €. La recette 2020 attendue se situe en diminution de 57 740 € par rapport au réalisé 2019.
- le traitement des encombrants et gravats des collectivités est attendu pour 45 592 €,
- le remboursement du CHNM pour la mise à disposition d'un compacteur ainsi que la collecte et le traitement des déchets est inscrit à 31 742 €, (ajusté au réalisé 2019 de 37 469 €),
- les ventes de ferraille sont attendues pour 36 000 €, en baisse (-26 939 € par rapport au réalisé 2019) du fait de la baisse du prix plancher de reprise qui passe de 110 € à 70 € au 1^{er} avril 2020.
- les ventes de batteries sont inscrites pour 5 000 €, ajustées au réalisé 2019 de 4 813 € (la prévision budgétaire 2019 était de 3 128 €),
- la recette issue des dépôts des encombrants et gravats par les professionnels est attendue pour 14 000 € (réalisé 2019 à 13 797 €),
- le produit issu de la facturation des dépôts sauvages pour 7 000 €, à un niveau identique à celui attendu en 2019,
- la collecte et le traitement des pneus pour les agriculteurs est fixée à 4 000 €, ajustée au réalisé 2019 de 3 868 €,
- la mise à disposition de bennes pour les manifestations diverses est attendue pour 300 € (prévision maintenue à son niveau de 2019).

Ces prestations facturées de 2 543 634 € représentent 75 % de nos recettes réelles de fonctionnement et couvrent 79 % de nos dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)

2. On trouve également à ce poste de recettes des redevances les **remboursements** à hauteur de **15 000 €** du Conseil Départemental pour nos interventions de nettoyage et de surveillance au quai de transfert de Parigné (réalisé 2019 à 17 290 €),
3. Les **remboursements de frais (15 000 €)** par la Direction des Finances publiques pour l'envoi des factures (8 000 €) et par le budget général pour les aides perçues pour le trajet de transport d'un agent (7 000 €).
4. la collecte et le traitement des déchets verts pour **59 000 €** avec **l'accès aux déchetteries** des collectivités (25 000 €) et des professionnels (33 000 €) et, la mise à disposition de bennes des déchets verts aux particuliers (1 000 €). On remarque une progression des dépôts de déchets verts par les entreprises entre 2018 et 2019. En 2019, nous avons facturé à ce titre 33 857 €, et en 2018 : 26 313 €.

DECHETS VERTS	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020	Ecart BP19 à BP20	Ecart Réalisé 19 à BP20
Mise à disposition de bennes déchets verts aux particuliers	1 000	1 650	1 000	-00	-650
Mise à disposition de bennes déchets verts aux ets publics	23 049	27 654	25 000	1 951	-2 654
Mise à disposition de bennes déchets verts aux ets privés	40 000	33 857	33 000	-7 000	-857
TOTAL	64 049	63 161	59 000	-5 049	-4 161

✓ **Les soutiens et subventions----- 756 600 €**

	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020	Ecart BP19 à BP20	Ecart Réalisé 19 à BP20
Rachat des matériaux issus du tri par les industriels	154 000	152 351	154 000	-00	1 649
Soutiens à la collecte des emballages	470 000	511 659	470 000	-00	-41 659
Rachats à la collecte du Papier/carton	90 000	90 180	61 000	-29 000	-29 180
Soutiens Eco DDS	3 000	-00	3 000	-00	3 000
Soutiens pneus	2 500	15 525	15 000	12 500	-525
Soutiens D3E	20 000	21 375	20 000	-00	-1 375
Soutiens Ecomobilier	22 000	9 001	22 000	-00	12 999
Soutien Programme Local de Prévention	49 682	11 089	11 600	-38 082	511
TOTAL	811 182	811 182	756 600	-54 582	-54 582

Ces recettes sont attendues pour 2020 à un total de 756 600 €. Elles subissent une baisse de 54 582 € (-6,7%) du fait de la baisse des prix de reprise. Au titre de la reprise du papier, nous sommes passés de 95 €/tonne à 50 €/tonne.

Au niveau des soutiens pour la collecte des pneus et pour le programme de prévention, nous ajustons le budget 2020 au réalisé 2019.

✓ **Les amortissements des subventions perçues ----- 135 565 €**

✓ **Les produits divers de gestion (ventes de bacs) -----1 000 €**

✓ **Les produits exceptionnels ----- 3 008 €**

✓ **Le résultat d'exploitation reporté de 2019 ----- 1 195 082,30 €**
 en progression par rapport à celui de 2018 qui a été repris au budget 2019 (933 196 €).

Les recettes 2020 permettent de financer les dépenses d'exploitation suivantes :

LES DÉPENSES :

		DEPENSES				
chap.	Intitulé	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020	écart en € BP à BP	en %
011	Charges générales	2 287 249,00	1 992 449	2 086 395,00	2 086 395	-8,78%
	<i>dont contrats pour traitement</i>	<i>1 755 805,00</i>	<i>1 542 039</i>	<i>1 605 600,00</i>		
012	Charges de personnel	1 032 818,00	964 393	1 005 063,00	-27 755	-2,69%
65	créances admises en non valeur	40 000,00	21 849	40 000,00	-00	0,00%
66	Charges financières	2 843,00	1 431	1 500,00	-1 343	-47,24%
67	Charges exceptionnelles	25 500,00	24 028	25 500,00	-00	0,00%
022	Dépenses imprévues	35 000,00	0	35 000,00	-00	0,00%
	Dépenses réelles 2020	3 423 410,00	3 004 150,45	3 193 458,00	-229 952	-6,72%
042	Amortissements	455 663,00	455 663	461 503,82		
023	virement Section investissement	763 521,00		1 068 928,18	305 407	40,00%
	TOTAL Dépenses	4 642 594	3 459 813	4 723 890	81 296	1,75%

Les dépenses prévisionnelles 2020 enregistrent une augmentation par rapport au budget voté en 2019. Si nous comparons les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles 2020 (dépenses totales hors opérations d'ordre, dépenses imprévues et virement à la section d'investissement) à celles réalisées en 2019, nous constatons une progression de + 189 308 €. Cette plus-value se situe pour 93 946 € sur le chapitre des charges à caractère général (en lien avec la progression de la dépense de traitement des déchets, du petit équipement pour les CSE et des dépenses du programme de prévention) et pour 40 670 € sur les dépenses de personnel.

Les dépenses se subdivisent dans les cinq grands chapitres suivants :

① Les charges à caractère général ----- 2 086 395 €

Elles recouvrent :

Les achats correspondant aux comptes 60 88 950 €

Il s'agit pour l'essentiel :

- des fournitures d'entretien et de petit équipement budgétées pour 80 510 € dont 20 000 € au titre des fournitures pour les réparations des colonnes semi enterrées (CSE), 30 000 € de fournitures de pièces mécaniques et 5 000 € de vêtements de travail (bottes, gants ...). A noter que la dépense en 2019 des fournitures d'entretien s'est élevée à 46 406 €. La progression entre le budget prévisionnel 2020 et le réalisé 2019 s'explique par le crédit de petit équipement pour les réparations des CSE qui évolue à + 9 000 €.

Les services extérieurs correspondant aux comptes 61 1 790 368 €

On y trouve :

- La dépense liée aux traitements des déchets de **1 605 600 €** est détaillée ci-après :

	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020	Ecart BP19 à BP20	Ecart Réalisé 19 à BP20
Traitement de la collecte sélective	692 000	697 846	700 000	8 000	2 154
Traitement des ordures ménagères	641 305	416 005	435 000	-206 305	18 995
Traitement des déchets verts	68 000	78 506	68 000	-00	-10 506
Traitement des bennes déchets recyclables (sphère)	40 000	11 889	40 000	-00	28 111
Traitement des encombrants	156 000	151 622	180 000	24 000	28 378
Traitement des déchets inertes	78 000	85 078	78 000	-00	-7 078
Traitement du bois	43 000	56 732	55 000	12 000	-1 732
Traitement des pneus	11 000	8 552	11 000	-00	2 448
Traitement des déchets diffus spécifiques	24 000	33 658	36 000	12 000	2 342
Traitement des huiles	2 500	2 149	2 600	100	451
TOTAL	1 755 805	1 542 039	1 605 600	-150 205	63 561

Cette dépense totale prévisionnelle 2020 de 1 605 600 € se situe comparativement à 2019 à un niveau supérieur de 63 561 € par rapport au réalisé 2019. On note un ajustement à la baisse par rapport au budget 2019 (-150 205 €).

La dépense de traitement des OM par le Département est estimée à 435 000 € en 2020 à partir d'un prix de traitement de 81,34 € ttc /tonne (prix 2020 stable à celui de 2019 et 2018). En 2019, le Département a traité pour notre compte un volume de 4 678 tonnes d'OM (4 983 tonnes en 2018). Nous ajustons notre prévision budgétaire au réalisé 2019. Notons que cette baisse du volume des OM ne se traduit pas pour autant par une hausse de la collecte sélective.

La compensation n'est pas aussi franche dans la mesure où on constate que le volume de la collecte sélective stagne. Aussi nous maintenons notre dépense annuelle 2020 à 700 000 €.

- L'entretien des véhicules -----

Cette dépense est inscrite à un niveau identique par rapport au budget prévisionnel 2019 sachant qu'elle est difficilement prévisible : réalisé 2018 de 115 516 € et 2019 à 83 052 €.

- L'entretien des colonnes semi enterrées (nettoyage, et système de lecture) ---- **28 500 €**

- La location de matériel ----- **30 000 €**

Ce crédit concerne 2 types de dépenses : la location entretien des vêtements de travail pour un prévisionnel de 12 000 € et la location de matériels (chariot télescopique le plus souvent) pour une dépense annuelle prévisionnelle de 18 000 €.

- La maintenance des logiciels de facturation -----**6 815 €**

- Diverses autres dépenses (dont formation professionnelle à 12 000 €) -----**19 353 €**

Les autres services extérieurs (comptes 62) et taxes (comptes 63) 207 077 €

Dont :

- La mise en œuvre du plan de prévention des déchets ----- **22 000€**

La dépense 2019 est de 2 495 €, celle de 2018 de 17 740 €.

- les frais d'impression et d'envoi de nos factures -----**10 000 €**

- les insertions (pages jaunes, annonces marchés publics) ----- **1 500 €**

- Les remboursements à la Ville de Mayenne des carburants et les produits stockés **148 057 €**
 (réalisé 2018 de 142 598 € et 2019 de 129 661 €)

- La prise en charge partielle de l'emploi tremplin Emmaüs ----- **4 722 €**

- Les impressions de guides etc ----- **8 200 €**

- Les repas des agents de collecte ----- **6 000 €**

- Des honoraires----- **1 000 €**

- Les taxes (foncière, à l'essieu) ----- **2 170 €**

② Les charges de personnel ----- 1 005 063 €

Il s'agit du remboursement effectué par le budget annexe pour les charges de personnel des agents du service supportées par le budget général : **1 005 063 €**. Cette dépense progresse par rapport au réalisé 2019 de 40 670 € (+4,2%).

On trouve également la prise en charge des frais de transport du domicile au lieu de travail d'un agent en raison de son état de santé : **12 553 €** (dépense compensée à hauteur de 4 026 €).

Enfin la mise à disposition d'agents extérieurs au service est budgétée en 2020 pour **20 000 €** dans le cadre notamment du gardiennage des points de collecte effectué à Commer ou Jublains.

③ Les charges financières

Elles correspondent aux intérêts d'un emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne en 2007 par l'ex CCHL pour un montant de 65 000 € avec un taux fixe de 4,25 % sur 20 ans (dernière échéance en avril 2027).

④ Les opérations d'ordre concernant les dotations aux amortissements----- 461 504 €

Elles constituent une part de l'autofinancement permettant le renouvellement d'autres matériels.

⑤ Les charges de gestion courante ----- 40 000 €

Elles correspondent aux créances admises en non-valeur qui seront proposées au Conseil Communautaire pour apurer les comptes de prise en charge des titres de recettes après motivation de leur irrécouvrabilité. Le crédit est maintenu à son niveau voté en 2019.

⑥ Les charges exceptionnelles et les dépenses imprévues----- 60 500 €

Ce poste comprend un crédit de 12 000 € en prévision d'annulation de titres de recettes émis à tort sur les années antérieures et un crédit de 13 500 € pour le versement d'une subvention à une association de Lassay les Châteaux « aide au tiers monde » en contrepartie de l'inclusion des volumes de papiers collectés par celle-ci en complément des volumes que Mayenne Communauté collecte directement.

Enfin, nous inscrivons 35 000 € de dépenses imprévues.

Comme l'an passé, l'équilibre financier du budget DÉCHETS MÉNAGERS pour 2020 est assuré : la redevance supportée par les usagers correspond au coût du service ainsi que les autres produits d'exploitation couvrent l'ensemble des charges du service rendu aux usagers. L'excédent d'exploitation propre à l'exercice 2020 (recettes réelles – dépenses réelles) ressort à 199 784 €. Ajouté à la reprise anticipée du résultat excédentaire de 2019 de 1 195 082 € et au solde négatif des opérations d'ordre (335 938 €), le budget 2020 dégage un autofinancement prévisionnel de 1 068 928 € qui servira à rembourser le capital de la dette et à financer les nouveaux investissements 2020.

La section d'investissement 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 963 045 €

LES RECETTES 2020 :

chap.	Intitulé	RECETTES			REPORTS 19
		BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020	
001	Reprise résultat antérieur	343 380,88	343 380,88	499 370,17	
021	Virement section de fonctionnement	763 521,00		1 068 928,18	
040	Amortissements	455 663,00	455 662,83	461 503,82	
041	Op ordre	27 330,00	27 329,90	0,00	
10	FCTVA	79 999,91	41 602,00	49 999,82	
13	Subventions	534 558,21	68 427,20	484 861,00	398 382,01
	TOTAL	2 204 453	936 403	2 564 662,99	398 382,01

1 – Les subventions

On trouve les subventions reportées de 2019, notifiées, pour un montant global de **398 382 €** avec 233 000 € de subventions liées aux travaux de rénovation de la déchetterie de Parigné (DETR + contrat de ruralité), avec 47 739,61 € de solde de subvention pour l'extension de la déchetterie de Lassay et 117 642,50 € de financement régional pour la mise en œuvre de la RI sur le territoire de l'ex CCHL.

Les subventions nouvelles propres à l'exercice 2020 pour **484 861 €** concernent les dépenses d'équipement suivantes :

- La rénovation de la déchetterie de Parigné financée par le Contrat Territorial Régional (CTR) à hauteur de 76 261 €, et par le Département pour 15 000 €,
- L'acquisition du broyeur financée par un financement du CTR pour 233 600 €
- L'acquisition d'un camion ampliroll financée par le CTR à hauteur de 160 000 €.

2 – Le FCTVA au titre des dépenses d'investissement réalisées dans l'année au taux de 16,404 %, attendu pour **50 000 €**,

3 – une recette d'ordre, contrepartie des dépenses de fonctionnement de **461 504 €**

4 – la reprise par anticipation du résultat d'investissement excédentaire de 2019 de **499 370,17 €**

5- Le virement de la section d'exploitation pour **1 068 928,18 €**

Ces recettes permettent de financer les dépenses suivantes :

		DEPENSES			
chap.	Intitulé	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020	REPORTS 19
020	Dépenses imprévues	50 282,00	0	50 000,00	
040	Op ordre	137 504,00	137 504	135 565,50	
041	Op ordre	27 330,00	27 330	0,00	
16	Emprunts et dettes	3 400,00	3 362	3 510,00	
20	Immo incorporelles	30 000,00	0		
21	Immo corporelles	569 254,34	220 799	2 234 743,76	71 808,00
23	Travaux	1 386 683	48 038		467 417,74
	TOTAL	2 204 453	437 033	2 423 819,26	539 225,74

1 - le remboursement du capital de l'emprunt -----3 510,00 €

2 – un crédit de dépenses imprévues -----50 000,00 €

3 - des écritures d'ordre -----135 565,50 €
 correspondant à l'amortissement des subventions d'équipement reçues.

4 - les reports de crédits de 2019 (factures engagées comptablement mais non réglées) pour 539 225,74 € dont 467 818 € concernent la rénovation de la déchetterie de Parigné/Braye.

Les recettes d'investissement de 2 953 045 € permettent le financement des dépenses d'investissement précitées (728 301,24 €) et font ressortir une capacité à investir de 2 234 743,76 € pour l'exercice 2020.

Cette capacité à investir 2020 sera affectée aux dépenses d'équipement suivantes :

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS		Credits 2020
Déchetteries		
	logiciel de facturation pour la facturation des dépôts en déchetteries	8 400,00
6032 Parigné		
	Rénovation déchetterie de Parigné	0,00
	mise en place de 3 caméras de surveillance du site	9 000,00
	Broyeur multiflux et construction d'un bâtiment	656 400,00
	Travaux d'aménagement de la déchetterie de Parigné	66 000,00
Martigné	acquisition de terrain	35 000,00
Nouvelle déchetterie		
	maîtrise d'œuvre nouvelle déchetterie	36 000,00
	réserve pour travaux	760 343,76
Collecte et précollecte		
	Acquisition de bennes	24 000,00
	Remplacement des cuves en sac	96 000,00
	Acquisition de bacs	3 600,00
	Acquisition de conteneurs aériens et semi enterrés	132 000,00
	Acquisition de composteurs individuels et collectifs	18 000,00
	Terrassement associés aux CSE	42 000,00
Véhicules		
	Acquisition d'un camion ampliroll 26 tonnes avec grue auxiliaire	300 000,00
	Véhicule léger électrique	30 000,00
Autres		
Locaux du service	Aménagement place de stationnement pour le personnel et création d'un abri pour la maintenance des CSE	18 000,00
TOTAL BUDGET INVESTISSEMENT DECHETS MENAGERS 2020		2 234 743,76

Focus sur la dette du budget Déchets Ménagers

Au 1^{er} janvier 2020, la dette du budget annexe s'élève à **32 581 €**. Elle est constituée d'un seul emprunt contracté en 2007 par l'ex CCHL auprès de la Caisse d'Epargne au taux fixe de 4,25% expirant en 2027.

		Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	1	32 581 €	4.25 %
Dette (hors dérivés)	1	32 581 €	4.25 %

Son profil d'extinction :

Envoyé en préfecture le 12/03/2020

Reçu en préfecture le 12/03/2020

Affiché le 12/03/2020



ID : 053-200055887-20200305-CC050320DELIB07-BF

	2020	2021	2022			
Encours moyen	30 177,71 €	26 564,11 €	22 803,79 €	18 883,66 €	14 804,70 €	0,00 €
Capital payé sur la période	3 504,59 €	3 653,54 €	3 808,81 €	3 970,69 €	4 139,44 €	
Intérêts payés sur la période	1 384,70 €	1 235,75 €	1 080,48 €	918,60 €	749,85 €	
Taux moyen sur la période	4.24 %	4.24 %	4.24 %	4.24 %	4.24 %	-